

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 MARS 2026

Le conseil municipal dûment convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire le 20 mars 2026 à 19 heures, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Étaient présents : Adrien Carves, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Régis Ongaro, Alexandre Peyrat, Jérôme Peyrat, Mathilde Repetto, Sandra Roche, Marie Salles.

Secrétaire de séance : Sandra Roche

I - PROJET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Le projet du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

II – PREMIERES DESIGNATIONS DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS ET DIFFERENTES COMMISSIONS.

Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner des élus qui représenteront la commune dans différentes commissions ou syndicats. Après présentation de ces dernières et propositions de candidatures de chacun, sont nommés :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SICTOM	Jérôme PEYRAT Nathalie LAVERGNE	Alexandre PEYRAT Nicolas GUILLEMET
SMETAP	Jérôme PEYRAT	Nathalie LAVERGNE
SIVOS	Sandra ROCHE Nicolas GUILLEMET Marie SALLES Mathilde REPETTO	Nathalie LAVERGNE Régis ONGARO Laetitia DELBOS Adrien CARVES
SDE 24	Alexandre PEYRAT Marie SALLES	Jérôme PEYRAT Adrien CARVES
EAU POTABLE	Régis ONGARO	Nathalie LAVERGNE
Aérodrome Sarlat-Domme	Jérôme PEYRAT Adrien CARVES	Laetitia DELBOS Hervé LACOUR

COMMISSIONS COMMUNALES

Action sociale : Marie SALLES

Communication, administratif : Sandra ROCHE

Finances : Nathalie LAVERGNE

Marché du vendredi matin : Alexandre PEYRAT

Irrigation : Hervé LACOUR

Associations, culture, animations : Nathalie LAVERGNE

Voirie : Alexandre PEYRAT

III - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne électrique : Lotissement Les Bouygues 4 lots, réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal. La parcelle concernée est celle cadastrée section A numéro 337. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de signer l'acte administratif correspondant à la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

IV - APPROBATION DU CHANGEMENT DE FOYERS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique que la commune de La Roque-Gageac adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public. Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant : le remplacement des foyers 0147 et 0148 sur l'armoire EP « AAA BOURG ». L'ensemble de l'opération est estimé à 4 068,79 € TTC. Il convient de solliciter l'accord du Conseil Municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux de « remplacement des foyers 0147 et 0148 sur l'armoire EP « AAA BOURG » et en application du règlement d'intervention, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 203,93 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve le dossier qui lui est présenté, demande au SDE 24 de réaliser les travaux au deuxième trimestre 2026, s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune et à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette.

V - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX – ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ZAE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) une compétence à la carte : « la compétence éclairage public des parcs d'activités (ZAE) ». Le 07 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence éclairage public des parcs d'activités (ZAE) au SDE. Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion. Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24.

VI - RETROCESSION DE CONCESSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par une famille qui avait acheté une concession dans le cimetière 2. Et qu'après réflexion, ils souhaitent être inhumés dans le caveau familial existant, d'où leur demande de remboursement par la commune de la concession acquise. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la rétrocession à la commune de la concession décrite ci-dessus pour un montant de 500 €.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 30.